

Depuis quand n'avez-vous pas agi pour vos droits ?

INACTION?

Adhésion!



Combatifs et constructifs. Avec vous.

www.snes.edu



Qu'est-ce-que le SNES-FSU ?

Le syndicat national des enseignements de second degré :

UN SYNDICAT D'ENSEIGNANTS ET DE FONCTIONNAIRES :

- le syndicat majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques qui rassemble 65 000 syndiqués et 50 % des voix aux élections professionnelles
- un syndicat intercatégoriel qui regroupe les enseignants, les Conseillers principaux d'éducation (CPE), les assistants d'éducation (AED) les Conseillers d'orientation psychologues (Co-Psps) et directeurs de CIO
- un syndicat membre fondateur de la FSU (Fédération syndicale unitaire), première organisation syndicale dans la fonction publique d'état.

UN SYNDICAT QUI AGIT POUR NOS MÉTIERS :

- défendre les droits individuels et collectifs des personnels de l'éducation
- revendiquer la revalorisation de nos métiers : salaires, qualifications, recrutement, conditions de travail
- peser sur la définition de nos missions et l'évolution du système éducatif

- promouvoir une vision exigeante de nos métiers : haut niveau de conception, liberté pédagogique, qualifications reconnues, compétences disciplinaires

UN SYNDICAT QUI PORTE UN PROJET GLOBAL D'ÉDUCATION

- réduire les inégalités sociales et culturelles,
- construire une culture commune exigeante qui prenne en compte la diversité des élèves et de leurs cultures et permette à chacun de se construire,
- offrir une formation initiale ambitieuse et le développement d'une formation tout au long de la vie débouchant sur des qualifications et des diplômes



Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- ◆ **CONNAÎTRE ET FAIRE DÉFENDRE** ses droits dans les commissions paritaires concernant l'ensemble de sa carrière : les mutations, inspections, notes administratives,
- ◆ **ÊTRE CONSEILLÉ ET APPUYÉ** efficacement dans ses démarches auprès de l'administration (Inspection académique, Rectorat, Ministère).
- ◆ **INTERVENIR** dans son établissement et peser sur les discussions ou les conflits
- ◆ **BÉNÉFICIER D'INFORMATIONS COMPLÈTES ET SÛRES** sur tout ce qui concerne le système éducatif, nos métiers et nos carrières : site du SNES (www.snes.edu), nos publications (L'US, L'US MAG, les mémos spécifiques - TZR, entrée dans le métier, CPE, Co-Psys...)
- ◆ **CONSTRUIRE L'AVENIR DU SYSTÈME ÉDUCATIF** : réfléchir aux contenus, aux pratiques d'enseignement, notamment lors des stages organisés par le SNES, agir collectivement pour améliorer nos métiers, nos missions et peser sur leurs évolutions
- ◆ **SE FAIRE ENTENDRE** en participant à un mouvement majoritaire capable de créer un rapport de force : le SNES est une organisation démocratique qui se nourrit des opinions de ses adhérents. Les modalités d'actions, les positions du SNES sont définies par le débat et la recherche du consensus

||| www.snes.edu |||



Bulletin d'adhésion

**Coupon à remettre au représentant du SNES de votre établissement
ou à envoyer au siège du SNES, 46 avenue d'Ivry 75647 cedex 13**

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ | _____ | _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____
